

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2936

présenté par
M. Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et
des forces armées, M. Tesson, M. Giletti, M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier,
M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis,
M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart et M. Tonussi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	590 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	590 000	0
TOTAUX	590 000	590 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur le nécessaire monté en puissance des réserves de missiles air-air. Le présent amendement vise à l'achat d'un missile symbolique, mais le groupe rassemblement nationale appel le gouvernement à faire l'acquisition globale de 100 missiles MICA.

La LPM 2024-2030 prévoit le renouvellement du missile air-air MICA par le MICA NG. Néanmoins, selon le PAP 2024, le premier lot de missiles MICA NG devrait être livré à l'Armée de l'air d'ici 2026. Aucune nouvelle commande n'est prévue avant cette période. En attendant, les stocks de missiles MICA dans l'armée de l'air restent insuffisants. En cas d'engagement aérien majeur, la France, bien que conservant une avance technologique grâce à ses programmes, se retrouverait très rapidement à court de munitions air-air et serait en difficulté pour mener à bien ses missions.

Afin de permettre à l'Armée de l'air et de l'espace et à notre aéronautique navale d'être en mesure de continuer son rôle de protection du territoire ainsi que d'assurer ses engagements auprès de ces alliées, la commande de 100 MICA pour renforcer notre quantité de munitions air-air est nécessaire.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 590 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la sous-action n°07.03 : « Études amont » de l'action n°07 : "Prospective de défense" du programme n°144 : "Environnement et prospective de la politique de défense", au profit de l'action n°10.76 – « Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'État, de la nation et des citoyens – Missiles » de l'action n° 10 : « Protection et sauvegarde » du programme n° 146 " Équipement des forces".